

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 12 DÉCEMBRE 2022

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 12 décembre 2022 à 19h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

22-12-10823

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2025

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, totalisant 7 586 315 \$, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2025 ;

22-12-10824

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le budget pour l'exercice financier 2023 soit accepté tel que présenté, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2025, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions

4. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

22-12-10825

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h10, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière